

Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie
Envoyé: 8 avril 2021 16:09
À:
Objet: Demande d'accès 200744021 - Courriel réponse
Pièces jointes: A- Art. 53 et 54_2020.pdf; Avis de recours.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 16 décembre dernier, concernant le lot 3 563 834 à Longueuil.

Les documents suivants sont accessibles :

1. Avis d'infraction du 22022008;
2. Lettre du 2102008;
3. Lettre du 25032008;
4. Rapport d'inspection du 24042008;
5. Rapport d'inspection du 08022008

Vous pouvez télécharger lesdits documents en cliquant sur le lien suivant :

<https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accessinformation-DR/EkrmZkWzdVdliKh1xCQR19kBRkYNLXwpj2RHAIHI3D2oRw?e=cLXWw7>.

Toutefois, dans l'un de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques



L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

201 place Charles-LeMoine, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 455

Télécopieur 450) 928-7755

www.environnement.gouv.qc.ca

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 22 février 2008

AVIS D'INFRACTION

Ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

N/Réf. : 7316-16-01-5803009
400469835

Objet Exploitation d'un lieu d'élimination de neige non autorisé, secteur rue Bord de l'Eau, lot 35 du cadastre de la paroisse Saint-Antoine de Longueuil à Longueuil

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 8 février dernier par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi et au Règlement :

1. Dépôt de neige usée dans un lieu non autorisé et exploitation d'un tel lieu sans détenir le certificat d'autorisation requis
 - *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)*
 - . article 22
 - *Règlement sur les lieux d'élimination de neige (c.Q-2, r. 15.1)*
 - . article 1

Nous vous demandons donc, à défaut d'obtenir la dérogation temporaire discutée lors de la rencontre tenue le 12 février dernier avec vos représentants, de cesser immédiatement et définitivement tout dépôt de neige faisant l'objet d'un enlèvement et d'un transport au lieu identifié en rubrique. En regard des neiges qui y ont déjà été déposées, veuillez nous transmettre un plan des correctifs, d'ici au 21 mars 2008, visant la gestion des eaux de fonte de ces neiges et le nettoyage des lieux (retrait de tous les débris) suite à la fonte des neiges.

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088

N/Réf. : 7316-16-01-5803009
400469835

2

Pour toute information additionnelle, veuillez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau, au 450 928-7607, poste 377.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/CR/cr



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

Longueuil, le 21 octobre 2008

Monsieur Guy Benedetti
Directeur général
Ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

N/Réf : 7316-16-01-5803010
400533100

OBJET : Rappel sur les obligations relatives à l'élimination de neige

Monsieur,

Lors des précipitations exceptionnelles de neige de l'hiver 2007-2008, plusieurs municipalités, dont la vôtre, ont connu des problèmes pour éliminer la neige dans des lieux autorisés. Face à cette situation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis l'utilisation temporaire d'autres lieux pour éliminer la neige ramassée sur le territoire de votre municipalité. Les dérogations temporaires qui ont été permises, le 25 mars 2008, pour l'utilisation de cinq sites d'élimination des neiges usées comportaient des conditions et des engagements de votre part. Nous désirons que vous nous fassiez parvenir un bilan détaillé à ce sujet avant le 14 novembre 2008.

Le Ministère vous rappelle qu'en vertu du *Règlement sur les lieux d'élimination de neige*, les neiges qui font l'objet d'un enlèvement et d'un transport en vue de leur élimination doivent être déposées dans un lieu d'élimination pour lequel a été délivré un certificat d'autorisation en application de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2). Afin d'éviter que les problématiques rencontrées à l'hiver 2007-2008 ne se reproduisent de nouveau, nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour vous assurer du respect du Règlement à l'hiver 2008-2009.

...2

Direction régionale
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, p. 225
Télécopieur : (450) 928-7755
Courriel : pierre.paquin@mddep.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Sherbrooke
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

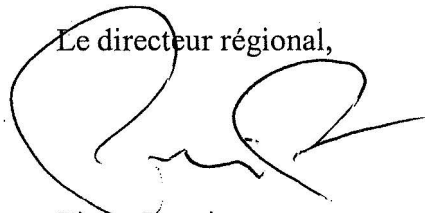
Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088

Si vous souhaitez faire autoriser de nouveaux lieux d'élimination de neige, nous vous invitons à prendre connaissance du *Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige et mise en oeuvre du Règlement sur les lieux d'élimination de neige*. Ce document fournit une aide technique relativement au choix, à l'aménagement et à l'exploitation des lieux d'élimination de neige. Il est disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/neiges_usees/index.htm.

Pour des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec M. Pascal Ledoux, analyste, au 450-928-7607, poste 247.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur régional,



Pierre Paquin

PP/PL/pl

c.c. M. Normand Williams

Longueuil, le 25 mars 2008

Monsieur Normand Williams
Chef du Service des parcs et des espaces verts
Ville de Longueuil
Case postale 5000
Longueuil (Québec) J4K 4Y7

N/Réf. : 7316-16-01-5803010

Objet : Gestion des neiges en situation d'urgence
Demande de dérogation temporaire

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande datée du 20 mars 2008, reçue le 25 mars 2008 relativement à l'objet mentionné en rubrique.

Compte tenu des chutes de neige exceptionnelles enregistrées dans la région en cette saison hivernale et de la nécessité de gérer adéquatement ces dernières, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs accepte votre proposition d'entreposer des neiges usées dans cinq sites localisés sur les lots 1 925 030, 2 585 332, 2 585 336, 3 303 875, 3 303 876, 3 563 835, 3 632 683,1 du cadastre officiel du Québec et sur les lots 11-1 ptie, 11-3, 11-6, 11-9, 11-12, 11-22 ptie, 11-23 et 11-33 ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Hubert, dans la ville de Longueuil, selon les conditions suivantes :

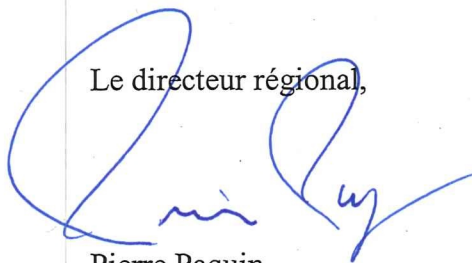
- Un registre des quantités de neige entreposées sur les sites sera tenu;
- Une copie de ce registre sera disponible sur demande pour le Ministère et un bilan des volumes totaux des neiges entreposées sur les lieux d'élimination temporaires sera transmis au Ministère;
- Les lieux devront être entretenus de façon à ce qu'ils soient propres et exempts de matières résiduelles après la fonte des neiges. Des papiers, plastiques ou autres matières résiduelles ne doivent pas être transportés par le vent au-delà des limites de vos terrains;
- Il incombe à la Ville de Longueuil de veiller à ce que les facteurs « bruit », « esthétique » et « sécurité des lieux » soient respectés;

- Des démarches seront entreprises afin que des demandes de certificat d'autorisation soient déposées au Ministère afin de valider l'utilisation de nouveaux lieux d'élimination dans le futur;
- Les eaux de fonte devront être gérées selon les modalités décrites dans votre lettre datée du 20 mars 2008.

En outre, la présente ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour de plus amples renseignements, je vous invite à communiquer avec M. Pascal Ledoux, au 450 928-7607, poste 247.

Le directeur régional,



Pierre Paquin

PP/PL/pl

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5803009

Date de rédaction : Le 25 avril 2008

Intervention SAGIR : 300426898

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 24 avril 2008

HEURE : Arrivée : 10 :58

Départ : 11 :25

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Lot 35 cadastre de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, Longueuil

Ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil
J3Y 9G4

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	7			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS GARMIN 72

GPS 1 :

BUT : Vérifier si les conditions à la dérogation temporaire pour un site de dépôt à neige accordée le 25 mars dernier ont été respectées (gestion des eaux de fonte).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5803009
300426898

Date de rédaction : Le 25 avril 2008

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'arrive sur les lieux par la rue Bord de l'eau.

Je fais le tour du terrain et je constate que :

- Les limites du site ont été respectées
- Les eaux de fonte s'écoulent toutes directement dans le réseau d'égout des rues Bord de L'eau et Saint-Charles. Sur place, je ne peux savoir si c'est des égouts pluviaux ou combinés.



Photos 1-2 : Eaux se déversant dans le réseau d'égout de la rue Bord de L'eau.



Photos 3-4 : Eaux se déversant dans le réseau d'égout de la rue Bord de L'eau .



Photo 5 : Égout intersection Rue Bord de L'eau et Saint-Charles

Photo 6 : Écoulement des eaux de fonte vers les égouts de la rue Saint-Charles.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5803009
300426898

Date de rédaction : Le 25 avril 2008

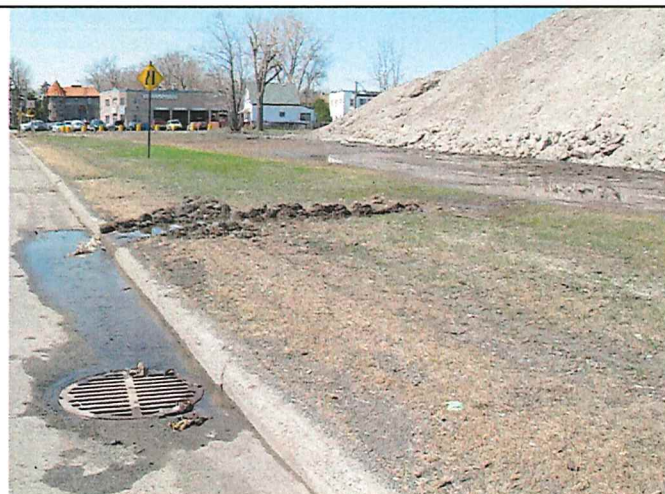


Photo 7 : Écoulement des eaux de fonte vers les égouts de la rue Saint-Charles

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai enregistrés avec un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite.

Conversation téléphonique avec Monsieur Williams, Ville de Longueuil.

23-04-2008 : Il me dit que tous les travaux ont été finalisés le 22 avril 08 (aménagement de fossés pour diriger les eaux de fonte vers le réseau d'égout). Sauf le site Julien Lord, car il y a trop de neige d'entreposer aux endroits où devaient s'aménager des fossés.

Il manque également l'installation de filtre Storm-pure aux entrées des réseaux d'égout. Les filtres ont été commandés, il devrait les recevoir entre le 28 et le 30 avril prochain. Il me fera parvenir les registres pour chaque site des quantités de neige entreposées.

24 avril 2008 : Monsieur Williams me confirme que tous les filtres ont été installés à l'entrée des réseaux pluviaux. Certaines entrées d'égout pluvial n'ont pas de filtre, car le réseau pluvial se jette plus loin dans un réseau combiné.

3. CONCLUSION

Les eaux de fonte se rendent bien aux réseaux d'égout.

Les filtres ont été installés après le début de la fonte des neiges donc des eaux de fonte se sont écoulées dans les réseaux d'égout pluviaux sans traitement.

Les filtres sont maintenant installés (informations de Monsieur Williams). Les eaux de fonte sont donc maintenant gérées conformément avec ce qui a été prévu dans la dérogation temporaire.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5803009
300426898

Date de rédaction : Le 25 avril 2008

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de suivre le dossier pour s'assurer que le site est nettoyé après la fonte des neiges et qu'un registre des quantités de neige entreposées nous soit transmis (respect des autres clauses de la dérogation).

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 28-04-2008

Vérifié par :

Date : 08-05-02

Commentaires du vérificateur :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5803009

Date de rédaction : Le 13 février 2008

Intervention SAGIR : 300413352

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 8 février 2008

HEURE : Arrivée : 9:15

Départ : 10:30

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Lot 35 cadastre de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, Longueuil

Ville de Longueuil
4250, chemin de la Savane
Longueuil
J3Y 9G4

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Articles 53-54 de L.A.D.

Articles 53-54 de L.A.D.

Articles 53-54 de L.A.D.

Claude Bouchard, ville Longueuil

450-463-7100 p.4409

Yvan de la Chevrotière, ville Longueuil

450-463-7100 p. 4403

Normand Williams, ville de Longueuil

450-463-7100

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	(x)
Nombre :	8			1 point GPS

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS GARMIN 72

GPS 1 : 45 32 58.1N 73 30 01.6WO

BUT : Vérifier s'il y a dépôt de neige usée sur un site non autorisé.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5803009
300413352

Date de rédaction : Le 13 février 2008

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'arrive sur les lieux par la rue Bord de l'eau. La rue est bloquée à partir de la rue D'Auvergne. Je constate que :

- Il y a d'immenses montagnes de neige d'entreposer sur le site.
- Plusieurs camions déversent leur chargement de neige usée sur la chaussée
- Deux souffleuses soufflent la neige sur le terrain vacant.

Je rencontre le chauffeur d'une des souffleuses Articles 53-54 de L.A.D. Il travaille pour Articles 53-54 de L.A.D. Il m'apprend que c'est la ville de Longueuil qui les engage. Je lui explique la situation et lui demande de cesser les activités. Il contacte donc Gilles Rouleau, contremaître à la ville de Longueuil (514-239-0027).

Avant l'arrivée sur les lieux du contremaître, je fais la connaissance du chauffeur de la deuxième souffleuse Articles 53-54 de L.A.D. Il travaille pour les paysagistes Rive-Sud. Je lui explique également le règlement et lui demande de cesser les opérations.

J'ai la visite par la suite de Claude Bouchard, contremaître à la voirie ville de Longueuil (450-463-7100 p.4407). Les travaux ont débuté lundi le 4 février. Je lui explique également le règlement et lui demande de cesser les opérations. Je lui parle de la dérogation temporaire que la ville peut obtenir et lui remets la note explicative.

Le directeur de la Voirie monsieur Yvan de la Chevrotière (p.4403) se joint à nous. Je reprends le même discours qu'avec Monsieur Bouchard. J'apprends que les sites d'élimination autorisée ne sont pas complètement pleins mais que le transport est au ralentie, car il n'y a plus beaucoup de place pour la circulation des camions (donc embouteillage).

Je rencontre par la suite, Monsieur Williams de la ville de Longueuil.

Nous discutons de l'infraction en cours et je lui demande de cesser tout dépôt de neige dans des endroits non autorisés. Il argumente longuement. Je lui remets la note sur la dérogation temporaire et l'avise que la ville recevra un avis d'infraction.

Il m'indique suite à mon questionnement qu'il y a un quatrième site dont j'ignorais l'existence soit sur la rue Pierre Thomas Hurteau à Saint-Hubert.



Photo 1 : Déchargement de neige usée sur la chaussée de la rue Bord de L'Eau.

Photo 2 : Soufflement de la neige déposée sur la chaussée sur le terrain vacant.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5803009
300413352

Date de rédaction : Le 13 février 2008



Photos 3-4 : Neiges déposées dans la rue Bord de L'Eau et par la suite, soufflée sur le terrain.



Photos 5-6 : Vue sur le terrain vacant où de la neige usée a été déposée sans autorisation.



Photos 7-8 : Vue sur le terrain vacant où de la neige usée a été déposée sans autorisation (à partir de la rue Saint-Charles).

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai enregistrés avec un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7316-16-01-5803009
300413352

Date de rédaction : Le 13 février 2008

3. CONCLUSION

Il y a eu dépôt de neige et exploitation d'un site de neige dans un endroit non autorisé par le MDDEP.

Il y a infraction en vertu des dispositions de l'article 1 du règlement sur les lieux d'élimination de neige et de l'article 22 de la LQE.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande l'envoi d'un avis d'infraction

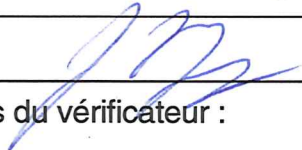
6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau



Date : 13-02-2008

Vérifié par :



Date :

08-02-18

Commentaires du vérificateur :

Développement durable,
Environnement
et Parcs



SAGO

Systeme d'aide à la gestion des opérations

Étendue: 426 m. Échelle approx.: 1 / 1 917



Québec

© Gouvernement du Québec, 2004